

### AIDE-MÉMOIRE

- 1.** Ce service en interprétariat répond aux besoins liés aux barrières linguistiques que connaissent **les parents et le personnel scolaire** en milieu défavorisé et pluriethnique, et vise à soutenir la collaboration entre les familles et l'école.
- 2.** Le service d'Une école montréalaise pour tous permet la **communication avec les parents**. L'utilisation de **l'anglais** est acceptée uniquement dans le cas où il s'agit de la **langue maternelle** des parents.
- 3.** Dans certains cas, les services en interprétariat peuvent être rendus par **téléphone** plutôt que par la rencontre de l'interprète et des parents à l'école.
- 4.** Un montant minimal de 70 \$ doit être déboursé pour compenser l'interprète lorsqu'il y a annulation du rendez-vous à **moins de 48 heures ouvrables** d'avis. **Ces coûts affectent les disponibilités budgétaires prévues pour les écoles ciblées.**
- 5.** Les demandes en interprétariat doivent être transmises au secrétariat d'Une école montréalaise pour tous **au moins 10 jours avant la date prévue de la rencontre** à l'avance pour qu'elles soient traitées dans le respect des règles de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

### Quelle est la marche à suivre pour obtenir les services de la Banque interrégionale d'interprètes (BII) ?

Les demandes en interprétariat doivent être acheminées sur le formulaire de l'année 2018-2019 par courriel à l'adresse [interpretariatecolemontréalaie@re-mtl.qc.ca](mailto:interpretariatecolemontréalaie@re-mtl.qc.ca).

Le formulaire de demande de service d'interprétariat de l'année 2018-2019 se trouve sur notre site web à l'adresse suivante : <http://www.ecolemontréalaie.info/interpretes>

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec **Camille Loirat au secrétariat d'Une école montréalaise pour tous, au 514 873-0041 poste 0.**

**ATTENTION :** Les demandes doivent être acheminées **au moins 10 jours avant la date prévue de la rencontre** pour être traitées.